

Un grand nombre de parents d'enfants handicapés m'ont demandé si le gouvernement pouvait accorder des avantages fiscaux quelconques aux parents qui doivent acheter des appareils spéciaux pour les sourds et les aveugles. Je sais que vous vous apprêtez à vous lever, monsieur le président; je vais donc conclure sur ces propos.

[Français]

M. Lambert: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet des gains sur les capitaux, surtout que le ministre a publié un document en novembre dernier à ce sujet. J'aimerais attirer l'attention de tous les députés sur ce document, parce que vous allez voir ce que cela veut dire les gains sur les capitaux, ce que cela comporte dans l'ensemble!

[Traduction]

En fait, monsieur le président, d'après moi, l'impôt sur les gains en capital constitue une des plus vastes escroqueries que le gouvernement ait jamais commises aux dépens des Canadiens. C'est une mesure inflationniste, car elle ne tient pas compte des gains artificiels. Quand une propriété ou un bien immobilier gagne de la valeur, cela indique que le gouvernement a perdu le contrôle de l'économie. A chaque fois qu'on prévoit une imposition procentuelle, on favorise l'inflation.

En 1973, l'ancien ministre des Finances a accepté d'indexer l'impôt sur le revenu des particuliers pour empêcher le gouvernement de profiter indûment de l'inflation des salaires. Bien sûr, il l'a fait après qu'on lui eut dit au cours de la campagne électorale de 1972 que cette mesure mènerait le pays à la faillite. John Turner a appliqué le même genre de formule pour l'indexation du revenu des particuliers, afin que l'impôt se base sur une valeur en dollars constants. Il faudrait la même chose pour l'impôt sur les gains en capital, comme l'a soutenu Robert Stanfield.

● (1650)

Monsieur le président, je ne fais qu'effleurer l'article 1, comme on fait d'habitude, même si je ne vois vraiment pas pourquoi nous procédons de la sorte. Les gains en capital sont mentionnés à maintes reprises dans le bill C-54. Par conséquent, je voudrais faire consigner certaines de mes idées à ce sujet. Dans mon intervention à l'étape de la deuxième lecture, j'ai parlé longuement des injustices inhérentes à l'impôt sur les gains en capital exigé pour la vente d'une exploitation agricole à des fins de culture. A mon avis, les gains en capital sont une forme pure et simple de vol et découragent les agriculteurs canadiens de poursuivre l'exploitation de leurs fermes, à un moment où ce secteur de notre économie, d'après ce qu'en aurait dit le premier ministre lui-même lors de ses voyages dont on a tant parlé, devra répondre à une demande accrue d'approvisionnement le tiers monde en aliments et en autres matières premières de base. Ce paradoxe est pour le moins frappant.

Quelle est l'incidence de l'impôt sur les gains en capital? Un agriculteur à la retraite a vendu, ces dernières semaines, une parcelle de terre à la périphérie d'Edmonton pour la somme de 6 millions de dollars; il devra ainsi payer près de 2 millions de dollars en impôt sur les gains en capital. De toute évidence, cette terre ne sera pas cultivée, et je reconnais que l'impôt sur

Impôt sur le revenu—Loi

les gains en capital devrait être perçu, mais des impôts fonciers ont été versés avant 1972 pour une terre qu'on subdivisait pour des usages autres que celui de l'agriculture. En fait, le taux d'imposition était à l'époque plus élevé qu'en ce moment. Mais il s'agissait d'une entreprise commerciale. La terre en question ne devait plus servir à la production agricole et devait être divisée. Dans ce cas, il n'est que juste d'exiger l'impôt sur les gains en capital et de le percevoir.

Toutefois, cet impôt a pour effet de garantir que la somme de 2 millions de dollars sera versée en fin de compte par les propriétaires des maisons qui seront éventuellement construites sur les lots ainsi subdivisés. Le gouvernement prétend se soucier de la situation. A Vancouver, aujourd'hui, une maison de trois chambres à coucher se vend \$175,000. Bien sûr, la spéculation qui sévit à Vancouver apporte de l'eau au moulin du gouvernement. Les gens qui achètent ces maisons ne le font pas pour y habiter. Ils le font pour spéculer, et l'impôt qui frappe ces maisons sont rajoutés à chaque transaction. Au bout du compte, c'est l'acheteur qui le paye, tout comme la commission de l'agent immobilier vient s'ajouter au prix de vente. C'est un attrape-nigaud qui profite au gouvernement.

Aux pages 8 et 9 de la monographie du ministre, un tableau montre qu'en 1978, la dernière année pour laquelle les statistiques sont complètes, les particuliers ont payé 1,193 millions sur les gains nets imposables contre 795 millions pour les sociétés, ce qui donne en tout de 3,977 millions de dollars. Ce sont des gains nets en capital imposables à tous les niveaux. Cela ne signifie pas que ce montant-là a été versé en impôt sur le revenu. J'ai essayé bien des fois, mais en vain, de calculer quelle partie des impôts provient de l'impôt sur les gains en capital. Il est impossible de le savoir à moins d'avoir accès aux déclarations d'impôt de chaque particulier qui a déclaré des gains en capital. Les gains en capital sont ordinairement incorporés dans le revenu imposable et sont imposés au taux le plus élevé applicable au particulier ou au taux payé par la société, qu'il s'agisse d'une petite entreprise ou d'une grande société dont les gains sont imposés au taux maximal. Il est donc impossible de déterminer quel montant a été payé.

J'estime que si on a déclaré près de 4 milliards de gains en capital en 1978, il faut prendre 50 p. 100 de ce montant, parce que les pertes ont déjà été défalquées, soit deux milliards, ce qui voudrait dire que l'on aurait payé au moins un milliard de dollars en impôt sur le revenu au cours de cette année là. Nous n'avons pas les chiffres pour les années 1979 et 1980 auxquelles des facteurs d'inflation de 10 p. 100 s'appliquent, ce qui modifiera évidemment les chiffres auxquels on les ajoutera. Les statistiques de 1980 accuseront vraisemblablement une baisse des gains en capital imputable au ralentissement de l'activité économique et à la baisse de certains marchés.

J'estime que le ministère des Finances accueille la documentation du ministre avec satisfaction. J'espère certes que les comptables fiscaux et les députés auront l'occasion de l'examiner attentivement et que nous pourrions interroger le ministre au sujet de l'incidence de cette affaire sur la prise de risques.